

PUBLICATION

obeler
fenneng:beetebuerg:
hunchereng
näerzeng

eis gemeng

Il est porté à la connaissance du public que conformément aux dispositions prévues à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, Monsieur le Ministre de l'Environnement a délivré l'autorisation à **INTERNATIONAL LACQUERS S.A.** (arrêté N° 1/21/0687 du **21 mars 2024**) pour la production de cosmétique, emploi solvants organiques pour fabrication de vernis, stockage substances et mélanges classés, dépôt de gaz, Z.A.E. WOLSER A 234, Bettembourg.

Un recours contre lesdites décisions est ouvert à tous les intéressés en général auprès du Tribunal administratif dans un délai de 40 (quarante) jours à dater du premier jour de l'affichage de la présente et doit être interjeté sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau des Avocats à la Cour.

Affichage: du **29 mars 2024** au **7 mai 2024**

Bettembourg, le 26 mars 2024

Pour le collège des Bourgmestre et Echevins

Damien NEY
Secrétaire Communal

Laurent ZEIMET
Bourgmestre

